



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 février 2014 s'est réuni le 20 février 2014 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

- Président :** Annick GUICHARD, Maire
- Secrétaire élue :** Lionel CHEVALLIER
- Membres présents :** Annick GUICHARD - Michel CHARMET - Erik CHAPELLE - Vincent MOREL - Gérard MONTAUT - Lionel CHEVALLIER - Thérèse MOROT - Françoise FAYOLLE
- Membres excusés :** Virginie TOURON - Marie France BRET - Michèle SEEMANN (procuration A. Guichard) - Michel CHAUFFOUR - Robert GAUTHIER
- Membre absent :** Frédéric PETITJEAN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2014 est adopté

06/ 2014 - Approbation du compte de gestion 2013 – Budget Général

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

07 / 2014 - Approbation du compte de gestion 2013 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif assainissement de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

08 / 2014 - Compte Administratif 2013 – Budget général M14

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Madame Le Maire étant sortie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	378 342.31 euros
	Recettes :	421 768.56 euros
	Résultat 2012 :	+ 49 977.96 euros (affecté à l'investissement au 1068)

Excédent de fonctionnement de clôture : 43 426.25 euros

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	164 132.26 euros
	Recettes :	93 521.39 euros (dont 49 977.96 € du 1068)
	Résultat 2012 :	+ 41 525.71 euros

Déficit d'investissement de clôture: - 29 085.16 euros

09 / 2014 - Compte Administratif 2013 – Budget assainissement M49

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Madame Le Maire étant sortie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

<u>Exploitation</u> :	Dépenses :	18 610.77 euros
	Recettes :	33 011.57 euros
	Résultat 2012+ :	3 571.94 euros (dont 1 257.65 € affecté à l'investissement)

Excédent de fonctionnement de clôture : + 16 715.09 euros

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	12 307.76 euros
	Recettes :	1 257.65 euros
	Résultat 2012 :	- 1 257.65 euros

Solde d'investissement de clôture : - 12 307.76 euros

10 / 2014 - Ligne de trésorerie Caisse d'Epargne

La commune de Trèves souhaite renouveler sa ligne de trésorerie de 130 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Madame le maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour un montant de tirage de 130000€

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 130 000 €

Durée : 1 an

Préteur : Caisse d'Epargne

Offre : Ouverture de crédit de Trésorerie index EONIA + marge de 1.80 %

Commission non utilisation : Néant

Frais de dossier : 520 € payé en une fois

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Il convient que le Conseil délibère pour autoriser Madame le Maire à signer le contrat à intervenir.

Le conseil municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 130 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an à compter du 16 avril 2014.

Les intérêts sont calculés sur la base de l'EONIA à laquelle s'ajoute une marge de 1.80 %.(Base exact/360 jours).

Les intérêts sont arrêtés et payables à la fin de chaque mois civil.

Commission de non utilisation : Néant

Les frais de gestion s'élèvent à 520 € prélevés en une seule fois.

La commune de Trèves percevra les fonds par virement.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie à compter du 16 avril 2014

AUTORISE Madame le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

Madame le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

11 / 2014 – Contrat annuel de subvention auprès du Conseil Général du Rhône

Madame le Maire informe le conseil municipal que le solde des paiements des subventions de l'ensemble des opérations inscrites au contrat pluriannuel 2008-2011 passé auprès du conseil général du Rhône a été demandé.

De plus, une demande de subventions dans le cadre des « petites tranches » a été demandée en 2012 pour quatre opérations. Seule l'opération n° 4 n'est pas clôturée mais devrait l'être courant 2014.

Les contrats précédents étant sur le point d'être clôturés, Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Contrat annuel 2014 que la commune s'apprête à signer avec le Département. La commune pourrait ainsi bénéficier d'une enveloppe maximum de subvention de 42 360 Euros.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, de solliciter une aide financière dans le cadre d'un contrat annuel pour les opérations suivantes :

Opérations		Coût estimé des travaux
1	Mise en séparatif RD 103	61 250 € HT
2	Rénovation toiture et façades	40 000 € HT
3	Réfection du cimetière et création d'un columbarium	5 000 € HT
4	Mise au norme électrique et aménagement école	2 800 € HT
5	Aménagement archives Mairie	3 000 € HT
6	Aménagement toilettes publiques	2 500 € HT

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention auprès du conseil général du Rhône.

12 / 2014 – Centre de gestion du Rhône - Médecine préventive Avenant convention n° M17-2013

Madame le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2013 relative à l'adhésion de la commune au service Médecine de prévention du Centre de Gestion du Rhône liée au suivi médical des agents de la Fonction Publique Territoriale pour l'année 2014.

A partir de 2014, dans un souci de rationalisation et d'harmonisation de ses procédures, le Centre de Gestion du Rhône délibèrera sur le tarif de ses prestations conventionnelles entre les mois de septembre et octobre de l'année en cours. Jusqu'alors les tarifs étaient fixés en juin pour l'année N+1 ce qui ne sera plus le cas désormais. Il convient donc de modifier par avenant l'article 6 de la convention qui prévoit les modalités de fixation de la participation financière pour ce service ainsi que les modalités de notification et de réponses des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant relatif à la convention du service Médecine préventive n° M17-2013.

13 / 2014 – Renouvellement Contrat Unique d'insertion

Madame le maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 50/2013 du 29 août 2013 créant un poste d'agent de service « petite enfance » dans le cadre du dispositif « Contrat unique d'insertion (CUI) ».

Madame le maire propose de renouveler ce contrat unique d'insertion à compter du 03 mars 2014 pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à compter du 03 mars 2014, de renouveler le Contrat Unique d'Insertion pour une période de six mois

PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du smic horaire.

14/2014 – Convention entre la commune de Trèves et ERDF (mise à disposition de plans)

Dans le cadre du développement de son territoire et afin de mieux prendre en compte les caractéristiques du réseau électrique, la commune souhaite pouvoir disposer de la connaissance d'ERDF sur son réseau de

distribution publique d'électricité.

Erik Chapelle, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que pour obtenir les plans du réseau sur le territoire indiquant les possibilités de développement des réseaux de distribution publique d'électricité, il est nécessaire de signer une convention avec ERDF. La production et la communication de plans sera facturée 356.61 € HT.

Après avoir écouté l'exposé de M. Chapelle, adjoint au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le maire à signer une convention avec ERDF pour obtenir les plans du réseau de distribution publique d'électricité

DIT que le coût s'élève à 356.61 € HT et que la somme sera prévue sur le budget général 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- propose de fixer la journée « Opération Pilat Propre » le 15 mars prochain
- rappelle que la table ronde relative aux nouveaux rythmes scolaires se tiendra le 21 février 2014 à 18 h 30 à la Trèverie

Françoise Fayolle informe l'assemblée que le CMJ participera au prochain conseil municipal

Gérard Montaut soumet la proposition de la société SERP relative à l'achat de nouvelles guirlandes d'illuminations (86 €/unité). L'achat de nouvelles guirlandes serait plus économique que le remplacement des ampoules des guirlandes actuelles.

Thérèse Morot fait un point :

- sur la dernière commission tourisme : la signalétique hébergeur va être refaite et sera subventionnée par la taxe de séjour
- sur la réunion du 19/02 relative à la mise en place de l'animateur intercommunal

La séance est levée à 23 h 45